

## Le Girond'ACCESS Challenge (2023)

Le « **Girond'Access Challenge** » est réservé aux compétiteurs Access Hommes et Femmes licencié.es FFC de tous départements.

### Article 1 :

Il y aura un classement individuel dans la catégorie pour chaque catégorie homme Access 1-2-3-4 et un classement individuel dans la catégorie toutes Access pour les femmes.

### Article 2 :

Les épreuves au nombre de 5 seront contrôlées par le Comité de Gironde :

**29 avril : Prix de la Municipalité – St Médard en Jalles**

**01 Mai : Critérium de Pompignac - Pompignac**

**27 Mai : Grand Prix de Cadarsac - Cadarsac**

**11 Juin : Gradignan**

**28 Juin : Nocturne du Bouscat Finale**

### Article 3 :

Les classements généraux seront dotés **de lots en nature**.

**Les 3 premiers de chaque classement individuel seront récompensés à l'issue du classement final.**

La remise des prix s'effectuera lors de l'assemblée départementale 2023 de la Gironde. Les classements intermédiaires ainsi que les classements généraux seront gérés et diffusés directement par le comité sur le site [www.ffc33.com](http://www.ffc33.com)

### Article 4 :

Le classement individuel est établi par addition des points acquis sur chaque épreuve. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur final ou leader pour les épreuves intermédiaires.

En cas d'égalité dans le classement final, le classement sur de la dernière épreuve départagera les ex-aequo.

### Article 5 :

Bonification pour participation : (s'accumule au fur et à mesure des épreuves)

A 3 épreuves = 10pts / 4 épreuves = 20pts / 5 épreuves = 30pts / soit un total **bonus de 60pts** pour un coureur participant à toutes les épreuves.

### Grille des points Classement individuel :

1er = 75 pts	6ème = 36 pts	11ème = 18 pts	16ème = 9 pts
2ème = 60 pts	7ème = 32 pts	12ème = 16 pts	17ème = 8 pts
3ème = 50 pts	8ème = 28 pts	13ème = 14 pts	18ème = 7 pts
4ème = 45 pts	9ème = 24 pts	14ème = 12 pts	19ème = 6 pts
5ème = 40 pts	10ème = 20 pts	15ème = 10 pts	20ème et plus = 5 pts

### **Article 7 :**

Tout coureur qui se trouve en période de transition de montée de catégorie gardera ses points dans sa nouvelle catégorie.

Un coureur qui monte en Open 3, gardera ses points et pourra prétendre à être récompensé, s'il figure dans les 3 premiers du classement final Access 1.

Pour tous renseignements, contact : [ffcgironde@orange.fr](mailto:ffcgironde@orange.fr)



Comité de Gironde de cyclisme - Maison des sports et de la vie associative  
153 rue David Johnston - 33000 Bordeaux - 06.36.82.12.70 - [www.ffc33.fr](http://www.ffc33.fr)